

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 25 Mercredi 26 juin 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Rouge Jean-Claude, Les Grands Clos 13, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Swiss-instasolar Sàrl, Rte André-Piller 33G.1762 Givisiez

Projet: Pose d'une installation photovoltaïque en

toiture du bâtiment.

Emplacement: parcelle N° 19, Les Grands Clos 13,

2744 Belprahon
Dimensions: selon plans déposés
Construction: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au** 25 juillet 2024 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 26 juin 2024 Le Conseil communal

Grand ramassage

En raison des travaux de réfection de la rue des Grands Clos, le grand ramassage prévu le jeudi 4 juillet 2024, de 13 h 30 à 18 h 30, **est déplacé vers la Landi.** Les bennes seront déposées sur le chemin entre l'usine Elwin et la Landi.

Belprahon, le 26 juin 2024 Le Conseil communal



Corcelles

Election communale complémentaire du 9 juin 2024

Ratification élection

A la suite du résultat de l'élection libre du 9 juin 2024, Monsieur Bernard Gafner a recueilli le plus de voix Le Conseil communal a ratifié son élection lors de sa séance du 20 juin 2024. Monsieur Bernard Gafner est entré en fonction à cette même date.

Il félicite Monsieur Bernard Gafner pour son élection et le remercie pour son engagement en faveur de notre commune.

Corcelles, le 20 juin 2024

Le Conseil communal

Contrôle périodique des abris (CPA)

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la commune a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Les propriétaires concernés ont reçu ou recevront un courrier de l'entreprise AbriAudit comprenant:

- La date de leur passage (en juillet 2024)
- Une liste de contrôles
- Des informations relatives à la préparation et à l'entretien de l'abri

Merci d'avance aux propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de cette visite et réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.

Corcelles, le 24 juin 2024

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant: Spahiu Immobilier SA, rue des Gorges

29, 2740 Moutier

Propriétaire : idem requérant Auteur du projet : idem requérant

Emplacement: parcelles N° 2189 et 2414, aux lieux-

dits «La Ruai 4 + 8», 2738 Court

Projet: construction d'un couvert (terrasse) en façade Sud du bâtiment sis à La Ruai 4 et d'un couvert identique en façade Sud du bâtiment sis à La Ruai 8

Dimensions: selon plans déposés Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation : HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10 h 30 à 11 h 30, du lundi au vendredi (excepté le 1er août 2024).

Court, le 26 juin 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Blocage temporaire d'un chemin

Travaux dans le secteur entre Court et Sorvilier

Dans le cadre des travaux du plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse, le chemin de mobilité douce qui longe la Birse et qui relie Court à Sorvilier sera fermé du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 19 juillet 2024. Aucun passage (même à pied) ne sera possible durant cette période. La zone de Virelore sera, quant à elle, toujours accessible via le centre du village de Court.

Ce blocage se justifie par la pose d'une conduite reliant le ruisseau des Rondenois à la Birse. Pour ne pas impacter les élèves de l'école secondaire empruntant le chemin Court-Sorvilier, il a été décidé de le bloquer durant une partie des vacances scolaires.

Le Conseil municipal remercie la population et les personnes concernées pour leur compréhension.

Court, le 26 juin 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officielle du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 28.5.2024, ont montré que l'eau potable distribuée par la Commune est conforme aux exigences légales.

Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été détecté.

Qualité bactériologique: les résultats d'analyse répondent aux exigences légales.

Eschert, le 26 juin 2024 Le Conseil communal



Grandval

Bourgeoisie de Grandval

Voies de varappe dans la réserve forestière Raimeux

Il est constaté que de plus en plus de nouvelles voies de varappe sont ouvertes dans la réserve forestière Raimeux. En tant que propriétaire, nous n'avons donné aucun accord pour de nouvelles infrastructures. Le plan forestier régional, en particulier la fiche d'objet N° 65, qui avait fait l'objet d'un dépôt public, nous rappelle que les voies d'escalade existantes peuvent être maintenues et entretenues, par contre, il est interdit d'ouvrir et d'équiper de nouvelles voies dans cette réserve forestière.

La bourgeoisie de Grandval ne tolérera plus l'installation illicites de nouvelles voies de varappe et la création de nouveaux chemins d'accès. Une plainte pénale sera déposée en cas de non-respect.

Grandval, le 24 juin 2024

Conseil de bourgeoisie

Contrôle périodique des abris (CPA)

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Commune a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Les propriétaires concernés recevront un courrier de l'entreprise AbriAudit comprenant:

- La date de leur contrôle prévu (à partir de juillet 2024)
- Une liste de contrôles
- Des informations relatives à la préparation et à l'entretien de l'abri

Merci d'avance aux propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de cette visite et de réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.

Grandval, le 26 juin 2024

Le Conseil municipal

Informations complémentaires

Contrôle périodique des abris (CPA)

Dans le cadre du Contrôle périodique des abris (CPA), nous transmettons les compléments d'information suivants:

Qui assume la responsabilité du CPA:

Le CPA constitue un mandat légal imposé par la Confédération. Le canton assume la responsabilité générale du CPA. Il en a délégué la mise en œuvre aux communes

Fréquence des contrôles:

Les autorités contrôlent les abris tous les dix ans au moins. Préalablement au contrôle, les propriétaires et les gérances doivent procéder à certains travaux préparatoires.

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) communique aux propriétaires, ou à la gérance, les éventuels défauts relevés lors du contrôle. Ceux-ci doivent être réparés d'ici au prochain CPA.

La désaffectation d'un abri requiert l'accord de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM). Celui-ci examine si une telle démarche est possible. Dans quels cas la désaffectation d'un abri est-elle possible:

L'OSSM peut autoriser la désaffectation d'un abri:

- si l'abri entrave démesurément ou empêche une transformation dans un bâtiment existant,
- si l'abri se situe dans une zone très menacée,
- la modernisation occasionne des coûts excessifs,
- si la commune a terminé le contrôle périodique des abris, qu'elle dispose d'un inventaire des places protégées d'au moins 120 pour cent et que l'abri en question compte moins de 25 places, ou
- si la construction de l'abri date d'avant 1966 (année de l'entrée en vigueur des instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires).

Demande préalable à la demande de désaffectation d'un abri:

Avant de remplir la demande de désaffectation d'un abri, vous avez la possibilité d'adresser gratuitement une demande préalable comportant une brève description des mesures envisagées, un plan et vos conclusions.

Complément, Procédure à suivre pour la désaffectation d'un abri:

- Envoyez la demande de désaffectation d'un abri à la commune, en y joignant les plans d'adaptation ou tout autre justificatif utile.
- La commune transmet votre demande à l'OSSM par le biais d'eBau ou par la poste

pour appréciation. L'utilisation d'eBau n'est possible que si une demande de permis de construire est déposée simultanément.

- Si la demande de désaffectation d'un abri est déposée dans le cadre d'une demande de permis de construire, l'OSSM envoie son rapport officiel ou sa décision à l'autorité compétente pour l'autorisation (commune ou préfecture).
- Des émoluments seront facturés

Informations utiles sur: www.bsm.sid.be.ch -> Contrôle périodique des abris

Grandval, le 26 juin 2024

Le Conseil municipal

Rapport officiel d'analyse d'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. André Jordi Date du prélèvement: 23.4.2024

Provenance de l'eau: réseau de distribution, désinfectée par rayons UV et eau brute avant et après traitement

Nombre d'échantillons: trois prélèvements

Lieu de prélèvement: 3 endroits au sein de la

commune

Teneur en nitrate: 7.4 mg/l

Dureté en graduation française: 18.2 Selon les résultats d'analyse obtenus par le Laboratoire cantonal, les échantillons d'eau répondent aux dispositions légales.

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Grandval, le 26 juin 2024 Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Meluccio Umberto, Rue de l'Avenir 8, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle Nº 1657, Rue de l'Avenir 8

Projet: Agrandissement de la place de parc existante et pose de dalles alvéolées, recouvrement partiel de la piscine avec dalle béton (réservoir d'eau), remplacement d'une barrière en bois par une barrière en gabions

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 19 juillet 2024 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 juin 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Affolter Florian, Rue des Gorges 21, 2740 Moutier

Auteur du projet: Banergie.com SA, 2800 Delémont Emplacement: Parcelles N°s 1867 et 3413, Rue de la Courtine 12

Projet: Agrandissement de la place de parc existante à l'Est du bâtiment, pose d'un garage semi-enterré et aménagement d'une terrasse au Nord.

Zone: H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 19 juillet 2024 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 juin 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Demaj Pal, Rue Industrielle 74, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 434, Rue Industrielle 74

Projet: Remplacement de la barrière existante par une palissade, agrandissement de la place de parc, construction d'un abri de jardin, nouvel escalier d'accès à la terrasse.

Zone: HA3

Dérogation: Art. 56 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 juin 2024

Services Techniques-Urbanisme

Municipalité de Moutier

Vacances d'été

Fermeture des bureaux l'après-midi

Les guichets de l'administration communale (Hôtel de Ville 1 et Police administrative) seront fermés tous les après-midis du lundi 15 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024. Ouverture: tous les matins, de 9h à 11h.

Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période les après-midis.

Service social régional de la Prévôté: mercredi, fermé toute la journée.

Moutier, le 12 juin 2024

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe:

Un/e collaborateur/trice administratif/ve à 25 % au service des Infrastructures (CDD durant un congé maternité)

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: vendredi 5 juillet 2024.

Moutier, le 20 juin 2024 Conseil municipal



Perrefitte

Dépôt public

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 13 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 13 juin 2024 est déposé publiquement durant 20

avis officiels

jours au secretariat municipal, soit du 26 juin 2024 au 16 juillet 2024.

Durant ce délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Perrefitte, le 26 juin 2024

Le Conseil municipal

Vacances d'été 2024

Fermeture du bureau municipal

Durant les vacances estivales, le bureau municipal sera fermé du lundi 22 juillet au vendredi 16 août 2024 y compris. En cas de nécessité, il y a lieu de s'adresser au bureau municipal avant la fermeture et aux heures d'ouverture habituelles. Le Conseil municipal et le personnel de la commune vous souhaitent un très bel été!

Perrefitte, le 26 juin 2024 Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérant: Andreas Graber, Bas du Maupas 30A, 2716 Sornetan

Auteur du projet : Paul Neukomm SA, Richard Neukomm, Plaine Fin 19, 2716 Sornetan

Emplacement: Parcelle N° 151, Bas du Maupas, 2716 $\bar{\ }$

Sornetan

N° eBau : 2024-1439

Projet de construction: Changement de revêtements sur les 2 places en gravier entre les bâtiments. Grande place en enrobé entre les bâtiments (en jaune sur le plan: travaux déjà réalisés), petite place en béton à côté de la place à fumier (en orange sur le plan: travaux à réaliser)

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation requise : Aucune, le projet est conforme à la zone agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 26 juin 2024 Secrétariat communal

Fermeture de la route des Najoux

En raison de l'organisation d'une course de skateboard, la route communale des Najoux à Sornetan sera fermée à la circulation le samedi 13 juillet et le dimanche 14 juillet 2024, de 8 h à 19 h.

Souboz, le 26 juin 2024 Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 4 juillet au 4 août 2024.

Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 5 août 2024.

Souboz, le 26 juin 2024 Conseil communal



Saicourt

À louer

Au complexe communal, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet

1 appartement 4.5 pièces complètement rénové

Cuisine agencée ouverte sur le salon/salle à manger, 1 salle de bains avec WC et baignoire, 1 WC séparé, 3 chambres à coucher. Balcon avec vue dégagée. Galetas, cave, garage et place de parc.

Prix: appartement Fr. 1'220.-, garage Fr. 70.-, acompte de charges Fr. 200.-.

Libre à partir du $1^{\rm er}$ septembre 2024

Renseignements au 032 481 24 03 ou admin@saicourt.ch

Le Fuet, le 26 juin 2024 Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelles Nos 262 et 1323, au lieu-dit: «Route de Tramelan», commune de Tavannes.

Projet: suppression du conteneur semi-enterré sur la parcelle N° 262 et déplacement de celui-ci d'environ 90 mètres à l'Est sur la parcelle N° 1323.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: mixte 3.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 juin 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Bureau RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement: parcelles N°s 88, 221, 241, 246, 247, 365, 1189, 1207, 1221, 1653, 1654, 1662, 1663 et 1735, aux lieux-dits: «Ch. des Roses, Ch. de la Rochette, Rue Champs Saliers, Ch. de l'Arsenal, Rue des Préjures et Rue de Pierre-Pertuis», commune de Tayannes

Projet: réfection des rues communales «Arsenal, Préjures, Champs Saliers, Rochette et Roses», réaménagement de la place de stationnement existante au bas du Ch. de la Rochette, nouveaux aménagements routiers (bancs et arbres), pose et renouvellement de conduites de distribution (eaux, alimentation en eau potable, eaux claires et électricité), renouvellement de l'éclairage publique (suppression et pose de candélabres) + nouvelle évacuation des eaux pluviales à la Birse.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zones: routes communales, route cantonale, zone

Centre, H3 et M2.

Objets protégés: végétation des rives (21 LPN) et IVS BE 2074.

Recensement arch.: ensemble bâti A. Dérogations: art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 juin 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Pique-nique de village

Ne manquez pas le prochain pique-nique de village qui aura lieu le samedi 6 juillet de 11 h à 22 h. La population est invitée à venir passer un moment de partage agréable sur les hauteurs du village, au Téléski Sous le Mont, à Tavannes. Des grills seront mis à disposition ainsi qu'un bac à sable géant, un château gonflable et des jeux de la ludothèque. Vous y trouverez également des stands de maquillage pour les enfants et des barbes à papa. Un tournoi de pétanque par équipe de deux est organisé avec une inscription sur place jusqu'à 12 h. Des grills seront mis à disposition. En cas de mauvais temps, l'événement sera annulé.

Tavannes, le 24 juin 2024 Le secrétariat municipal



Avis de construction

Requérante: Municipalité de Valbirse, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelle 1870, au lieu- dit: «Les Mésanges», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: modification et remplacement des installations de la place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 4.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 juin 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Thierry Habegger, Route de Champoz 1, 2735 Bévilard

Adresse du projet: BF 110, Route de Champoz 1, 2735 Bévilard

Description du projet: changement de la classe énergétique de l'enveloppe du bâtiment de G à B et de l'efficacité énergétique globale de F à A. Uniformisation des couleurs de toitures et annexes ainsi que des façades (blanc, gris, anthracite, noir). Démontage de la cheminée sur le pan central. Remplacement de toutes les fenêtres en bois par du PVC blanc. Installation d'une pergola

bioclimatique gris. Remise en état des surfaces goudronnées existantes. Remplacement du gardecorps en béton par du verre inox gris-noir. Pose de panneaux photovoltaïques. Pose d'une pompe à chaleur à l'Est de la maison. Installation de deux citernes de 10'000 litres chacune pour récupérer l'eau de pluie. Installation de 13 caméras de surveillance sur le bâtiment avec une zone de détection limitée au périmètre de la maison, conforme

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés Zone d'affectation et de constructions: M3

Dépôt public: du 19 juin au 19 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 14 juin 2024 Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Di Salvatore Maria Teresa, Champs Thiébauts 5, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Groupe-e Arc, Shabani Besnik, Grand-Rue 49. 2720 Tramelan

Adresse du projet: BF 1127, Champs Thiébauts 5, 2735 Bévilard ,Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public: du 26 juin 2024 au 26 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, 21 juin 2024

Commune mixte de Valbirse

Musique et danse célébrées le 29 juin

La Fête de la musique de Valbirse approche à grands pas ! Rendez-vous le samedi 29 juin dans le préau du Collège de Malleray pour une scène ouverte où plusieurs groupes et artistes se produiront à partir de 17 h.

L'événement débutera avec les talentueux élèves des options musique de l'Ecole primaire de Valbirse. Ensuite, le groupe Flash Move prendra le relais avec diverses performances de danse.

La soirée continuera en musique avec une série de concerts. Les groupes Dyldo, puis Jo Mettraux monteront sur scène pour vous faire vibrer au rythme de leurs compositions originales. Ensuite, A'line & Co. et Serge Band clôtureront la soirée en heauté

Pour accompagner cette fête musicale, la Fanfare de Malleray tiendra la cantine, proposant grillades et boissons durant toute la soirée.

Venez nombreux célébrer la musique, la danse et la convivialité. L'entrée est libre.

Bévilard, le 24 juin 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Eglise catholique-chrétienne - Paroisse de Saint-Imier - dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 19 juin 2024 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la Paroisse à Saint-Imier, du 27 juin au 18 juillet 2024. Pour prendre connaissance dudit procès-verbal, il y a lieu de prendre rendez-vous avec notre secrétaire, Bettina Zürcher (079 951 90 04).

2610 Saint-Imier, le 20 juin 2024

Le Conseil de paroisse

Validation
de vos avis
sur la
plateforme:
lundi 14h

Calendrier des parutions 2024

| N° sem | . Nº par. | Date | Jour de parution | 18 | 17 | 01.05.2024 | mercredi | 36 | 32 | 04.09.2024 | mercredi |
|--------|-----------|------------|------------------|----|----|------------|----------|----|----|------------|----------|
| 1 | | 03.01.2024 | SUPPRIME | 19 | 18 | 08.05.2024 | mercredi | 37 | 33 | 11.09.2024 | mercredi |
| 2 | 1 | 10.01.2024 | mercredi | 20 | 19 | 15.05.2024 | mercredi | 38 | 34 | 18.09.2024 | mercredi |
| 3 | 2 | 17.01.2024 | mercredi | 21 | 20 | 23.05.2024 | JEUDI | 39 | 35 | 25.09.2024 | mercredi |
| 4 | 3 | 24.01.2024 | mercredi | 22 | 21 | 29.05.2024 | mercredi | 40 | 36 | 02.10.2024 | mercredi |
| 5 | 4 | 31.01.2024 | mercredi | 23 | 22 | 05.06.2024 | mercredi | 41 | 37 | 09.10.2024 | mercredi |
| 6 | 5 | 07.02.2024 | mercredi | 24 | 23 | 12.06.2024 | mercredi | 42 | 38 | 16.10.2024 | mercredi |
| 7 | 6 | 14.02.2024 | mercredi | 25 | 24 | 19.06.2024 | mercredi | 43 | 39 | 23.10.2024 | mercredi |
| 8 | 7 | 21.02.2024 | mercredi | 26 | 25 | 26.06.2024 | mercredi | 44 | 40 | 30.10.2024 | mercredi |
| 9 | 8 | 28.02.2024 | mercredi | 27 | 26 | 03.07.2024 | mercredi | 45 | 41 | 06.11.2024 | mercredi |
| 10 | 9 | 06.03.2024 | mercredi | 28 | 27 | 10.07.2024 | mercredi | 46 | 42 | 13.11.2024 | mercredi |
| 11 | 10 | 13.03.2024 | mercredi | 29 | | 17.07.2024 | SUPPRIME | 47 | 43 | 20.11.2024 | mercredi |
| 12 | 11 | 20.03.2024 | mercredi | 30 | | 24.07.2024 | SUPPRIME | 48 | 44 | 27.11.2024 | mercredi |
| 13 | 12 | 27.03.2024 | mercredi | 31 | | 31.07.2024 | SUPPRIME | 49 | 45 | 04.12.2024 | mercredi |
| 14 | 13 | 04.04.2024 | JEUDI | 32 | 28 | 08.08.2024 | JEUDI | 50 | 46 | 11.12.2024 | mercredi |
| 15 | 14 | 10.04.2024 | mercredi | 33 | 29 | 14.08.2024 | mercredi | 51 | 47 | 18.12.2024 | mercredi |
| 16 | 15 | 17.04.2024 | mercredi | 34 | 30 | 21.08.2024 | mercredi | 52 | | 25.12.2024 | SUPPRIME |
| 17 | 16 | 24.04.2024 | mercredi | 35 | 31 | 28.08.2024 | mercredi | | | | |